

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MERCREDI 9 MARS 2022

Le 9 mars, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne D'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Membres absents :

- M. André TILLOY (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE)

Madame la Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2022 04

Désignation du secrétaire de séance

08 2022 05

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 25 janvier 2022

2022 DAC 362

Subvention de 47 400 euros à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2022 DAJ 1

Subvention et avenant n° 3 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

2022 DVD 13

Exploitation des lavatories à Paris. Avenant n° 1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société 2 Theloo

2022 DASCO 4

Collèges publics parisiens — Subventions pour travaux (183 136 euros)

2022 DVD 5

Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'État et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables

V08 2022 03

Vœu de Mme LÉCUYER pour améliorer l'information préalable des riverains sur le contenu et le calendrier du projet d'aménagement de la place Saint-Augustin

V08 2022 04

Vœu de Mme LÉCUYER pour améliorer la circulation des piétons — riverains et passants — sur le trottoir des numéros pairs de rue du Faubourg Saint-Honoré au droit du Palais de l'Élysée

Q08 2022 02

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'accompagnement des projets visant à achever le réaménagement de la rue de Ponthieu

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Je précise que M. André TILLOY m'a donné pouvoir pour cette séance. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

Avant d'ouvrir cette séance, je souhaite évoquer la situation internationale et ce conflit qui a brusquement mis fin à 70 ans de paix sur le continent européen.

La Ville de Paris se mobilise pour venir en aide aux populations civiles touchées par la guerre, conformément à sa tradition de capitale des Droits de l'Homme. Outre les témoignages de soutien au peuple ukrainien à travers la mise aux couleurs de l'Ukraine de la tour Eiffel et de l'Hôtel de Ville, une aide d'urgence d'un million d'euros a été mise en place dès le 2 mars. Un guichet unique «Urgence Ukraine» a été activé dès le 3 mars dernier pour accueillir les réfugiés au 39 rue des Cheminots dans le 18^e arrondissement.

Ce lundi, la Maire de Paris a présidé une réunion en présence du Consul général d'Ukraine en France, et de la porte-parole de l'ambassade avec lesquels nous avons pu échanger sur les actions prioritaires à mettre en œuvre.

La Mairie du 8^e arrondissement participe à la collecte lancée par la Fabrique de la Solidarité située dans le 2^e arrondissement. La population a besoin de produits de première nécessité : produits alimentaires de base (pâtes, riz, conserves, gâteaux secs, etc.), des produits d'hygiène (couches pour bébé, des médicaments, des pansements, des produits antiseptiques, etc.). Un espace de collecte est ouvert aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie : de 8 h 30 à 17 h 00. Je tiens à remercier vivement les nombreux habitants qui ont contribué à cette solidarité collective.

De plus, plusieurs administrés se sont proposés pour accueillir des réfugiés à leur domicile : nous les orientons vers la plateforme mise en place par le gouvernement sur le site du ministère de l'Intérieur. Il est en effet important que ce volontariat s'inscrive dans un cadre associant les autorités et les structures humanitaires.

Notre Mairie continuera sa mobilisation au côté des populations civiles aussi longtemps que nécessaire.

Nous allons maintenant reprendre nos travaux selon l'ordre du jour.

1^o/08 2022 04

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2022 04 est adoptée à l'unanimité.

2^o/08 2022 05

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 25 janvier 2022

Avant d'approuver le compte rendu de notre Conseil, est-ce qu'un membre du Conseil a des observations à formuler? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2022 05 est adoptée à l'unanimité.

3°/2022 DAC 362

Subvention de 47 400 euros à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M. GAUGER

Comme vous le savez, cette année nous célébrons les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie. Comme chaque année, il vous est proposé de voter une délibération en faveur de la FNACA. Il s'agit d'une subvention de 1000 euros pour le comité de notre arrondissement, subvention inchangée depuis 2016, quand elle avait baissé de 100 euros.

Il faut dépasser la polémique que nous avons sur le choix de la date des cérémonies en lien avec cette guerre. Il nous paraît en effet important de continuer à soutenir cette association d'anciens combattants qui est régulièrement présente aux commémorations de la Mairie du 8^e arrondissement. Ce comité du 8^e arrondissement permet de conserver un lien de solidarité, de fraternité entre les anciens combattants, envers qui nous nous devons d'être reconnaissants d'avoir porté les armes pour notre pays.

Nous appelons donc à voter en faveur de cette subvention de 1000 euros au comité du 8^e arrondissement de la FNACA, et plus largement pour les 47 400 euros pour la FNACA au niveau parisien.

Mme LÉCUYER

Depuis 1958, la FNACA apporte une aide utile aux anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Je veux ici leur renouveler encore toutes mes félicitations. Cette année est symbolique puisque nous remémorons le 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Je veux aussi vous remercier, Madame le Maire, de commémorer chaque année nos morts pour la France au cours de cette guerre.

Dans la présente délibération, la Mairie de Paris nous propose d'attribuer une aide à 18 comités d'arrondissement et au comité départemental de Paris de la FNACA. La FNACA bénéficierait d'une subvention de fonctionnement de 1000 euros. Je voterai pour ce projet de délibération.

Je vous remercie d'avoir pris en compte nos réserves, puisque nous sommes plusieurs à formuler quelques réserves quant à la date du 19 mars retenue depuis 2012 pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie. Cette date correspond au cessez-le-feu de 1962 qui suivit la signature des Accords d'Évian. Certains la considèrent comme une défaite militaire de la France et donc l'adoption du point de vue d'un belligérant contre un autre. Jacques Chirac avait eu, entre autres mérites, celui de préférer la date du 5 décembre qui prêtait moins à polémique.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DAC 262 est adoptée à l'unanimité.

4°/2022 DAJ 1

Subvention et avenant n° 3 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en maries d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

M. BALADI

Comme vous le savez, chaque semaine, une permanence d'avocat se tient à la mairie du 8^e arrondissement, ce qui permet aux habitants de bénéficier d'une consultation gratuite, sur tout sujet : droit du travail, droit de la consommation, droit de la famille, questions d'aides au logement, etc. À l'échelle de la capitale, ce sont ainsi 10000 personnes qui bénéficient de ce dispositif toute l'année. Nous l'avons toujours mis en valeur dans le 8^e arrondissement et nous allons continuer.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DAJ 1 est adoptée à l'unanimité.

5°/2022 DVD 13

Exploitation des lavatories à Paris. Avenant n° 1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société 2 Theloo

Mme d'HAUTESERRE

Le lavatory Madeleine a été construit en 1905 sur la place de la Madeleine. C'est le premier de ce genre en France, imitant les premiers lavatories anglais créés dans les années 1880. Ces toilettes publiques étaient destinées aux femmes et hommes, et furent aménagées dans les galeries souterraines «de nécessité».

Le lavatory du 8^e arrondissement se compose d'une loge pour le gardien ainsi que des cabines. Bel exemple du style art nouveau à Paris, les meilleurs matériaux sont utilisés : bois vernis, vitraux, céramiques décorées de motifs, mosaïque... La partie «dames» a été transformée en lavatory mixte dans les années 1990 : certaines cabines furent modifiées en urinoirs. La partie «hommes», privée de ses décors, est dévolue à un autre usage.

Fermés sous mon prédécesseur en mai 2011, le lavatory de la Madeleine nous mobilise depuis trois ans afin de trouver une solution pour permettre sa réouverture au public. Malheureusement, la société titulaire du contrat de concession n'a pas été en mesure d'honorer son engagement de rénovation du lavatory. En effet, les attentats, les grèves, les manifestations de gilets jaunes, la pandémie ont conduit à une chute durable de la fréquentation touristique.

De plus, le lavatory de Notre-Dame a été pénalisé par l'incendie de la cathédrale en 2019. Or, il s'agit du lavatory le plus rentable de la concession qui permet de générer un bénéfice réinvesti dans les autres lavatories.

Face à cette défaillance, nous avons examiné, avec l'Adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, Mme Karen TAÏEB, et le Secrétaire général de la Ville de Paris, la possibilité de mettre un terme à la concession. Cette solution nécessitant une lourde procédure aurait pris plusieurs années. La meilleure option était de mettre en demeure la société 2 Theloo de respecter ses engagements contractuels.

À l'été 2021, une opération de nettoyage des toilettes a été organisée à la suite d'une visite sur le site avec l'ensemble des acteurs du dossier. Depuis, le Secrétariat général de la Ville et je l'en remercie, veille au bon maintien de la propreté de l'escalier en particulier.

Le permis de construire nécessaire pour les travaux est en cours d'instruction au sein des services d'urbanisme, en lien avec l'Architecte des bâtiments de France. L'état général de conservation est plutôt bon, et un soin particulier sera apporté à la qualité des matériaux employés pour réparer l'usure du temps et quelques dégradations.

Le calendrier prévisionnel prévoit une réouverture au public d'ici le début de l'année 2023.

Qui souhaite prendre la parole ?

Mme LÉCUYER

Enfin, après une mandature 2014-2020 perdue, la Ville de Paris semble enfin se mobiliser pour l'avenir, la restauration et l'entretien du lavatory de la place de la Madeleine.

Depuis 2014, je crois que je suis intervenue chaque année sur ce dossier emblématique. Merci, puisque nous voyons enfin le bout.

Pour refaire l'historique que vous avez déjà évoqué, la Mairie de Paris a conclu en 2015 un contrat de concession avec la société 2 Theloo pour l'exploitation des lieux, avec notamment l'entretien et le gardiennage extérieur du lavatory. Rien n'a été fait depuis, la Ville évoquant des difficultés financières de la société concessionnaire : vous avez rappelé les raisons de ces difficultés.

La présente délibération vise à prolonger de trois ans ce contrat de sorte que le concessionnaire assure enfin la mise en œuvre de la rénovation intérieure du lavatory, remette le site en état d'usage et mette en valeur son intérêt patrimonial conformément au permis de construire déposé en 2021. La Ville précise que l'ouverture du site au public, après rénovation intérieure par le concessionnaire, devra être effective au plus tard six mois après la délivrance du permis.

Nous continuerons de suivre avec attention l'avancement de ce dossier truffé de péripéties, et d'interpeler la Mairie de Paris autant de fois qu'il le faudra jusqu'à ce que des résultats concrets soient enfin constatés sur place, notamment pour l'état des mosaïques extérieures.

Ce projet de délibération est positif et va dans le bon sens, je voterai pour. J'ajoute une demande. Puisque vous évoquez le fait que le permis de construire est en cours d'instruction, pourrions-nous le consulter ?

Mme d'HAUTESERRE

Vous pouvez consulter le site de la Direction de l'urbanisme, ou vous rendre directement auprès du service dans le 13^e arrondissement. Tous les permis délivrés sont ensuite publiés. Lorsque vous passez devant un immeuble en travaux, le nom de l'architecte est affiché.

Mme LÉCUYER

En l'occurrence, il s'agit ici de toilettes publiques. Où peut-on consulter le permis ? J'imagine que vous avez ce permis entre les mains. Avez-vous émis un avis sur celui-ci ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous ne l'avons pas puisqu'il est en cours d'instruction. Les services sont en train d'étudier le permis. J'ai expliqué à l'instant les raisons du retard. Nous avons jugé qu'au vu de la conjoncture actuelle, il n'était pas nécessaire de déclencher des procédures de justice contre la société. Les deux parties se sont parlé, le concessionnaire reprendra l'exploitation de ces toilettes. Parce que le site est classé, la Ville et l'Architecte des Bâtiments de France ont leur mot à dire. Nous attendons maintenant l'autorisation des architectes. Nous n'allons pas faire n'importe quoi sur ce site classé, comme l'indiquait mon propos.

Mme LÉCUYER

Les parements extérieurs ne sont pas mentionnés.

Mme d'HAUTESERRE

J'ai parlé de l'escalier.

Mme MICHEL

Je me félicite que le sujet ait avancé, et surtout que la Mairie du 8^e arrondissement, la Mairie centrale et l'Adjointe au Maire aient pu travailler en très bonne intelligence dès le début du problème afin que ce dossier aboutisse enfin.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DVD 13 est adoptée à l'unanimité.

6°/2022 DASCO 4

Collèges publics parisiens — Subventions pour travaux (183136 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Depuis 2002, il a été décidé d'allouer aux collèges une dotation de fonctionnement qui leur permette de financer directement les dépenses de fourniture pour des travaux réalisés par les agents eux-mêmes. Il s'agit de travaux de faible importance, généralement des rénovations de murs ou de sols, mais qui améliorent vraiment visiblement le cadre de vie de ces établissements scolaires.

Dans notre arrondissement, cette subvention permet aux collèges Condorcet et Octave-Gréard de faire réaliser des petits travaux de peinture ou de changement sol. Ces deux types de chantiers ont un montant identique de 1175 euros par établissement.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DASCO 4 est adoptée à l'unanimité.

7°/2022 DVD 5

Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'État et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives — Aménagements cyclables

M. BARTHELÉMY

Cette délibération porte sur la demande d'autorisation de la Maire de Paris de signer avec l'État et l'AFITF la convention de financement de quatre projets d'aménagements de pistes cyclables déposés par la Ville de Paris et déclarées lauréat par l'État le 18 mars 2021.

Pour le 8^e arrondissement, la délibération porte notamment sur la ligne V13 du vélopolitain, soit les rues d'Amsterdam, du Havre, Tronchet, du Chevalier de Saint-Georges, Saint-Florentin, place et pont de la Concorde. Ce projet a un coût de 4,1 millions d'euros pour sa portion comprise entre la Porte de Saint-Ouen et le Pont de la Concorde. L'État en finance 30 %, la Métropole prend une part de 36 % et la Région Île-de-France 6 %, le reste à charge pour Paris s'élève à 1,1 million d'euros.

Mme LÉCUYER

Je souhaiterais rappeler que nous avons déjà eu l'occasion de débattre de ce Plan Vélo à plusieurs reprises, jusqu'au 25 janvier dernier.

Je rappelle ma position de principe : sur le fond, j'approuve le développement du réseau cyclable parisien, mais je déplore la méthode avec lequel la Ville de Paris le déploie. Cette méthode aboutit à la guerre de tous les usagers les uns contre les autres.

Je tiens à préciser une nouvelle fois que je regrette que les coronapistes des rues du Havre et Tronchet soient pérennisées sans que leurs défauts majeurs en termes de sécurité et de congestion du quartier n'aient été préalablement corrigés. Nous avons formulé des propositions dans ce sens, notamment pour le quai bus de la rue Tronchet.

Je m'abstiendrai donc sur ce projet de délibération.

M. BALADI

En tant que riverain de la rue Tronchet, j'indique qu'à lieu, en ce moment, le repavement de la rue, les travaux sont bien menés, il y a relativement peu de nuisances. Toute la rue est refaite, et nous sommes satisfaits de cette pérennisation dans le sens où nous ne pouvions pas rester avec une glissière de sécurité en béton si laide installée depuis deux ans et qui pénalisait directement nos commerçants.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DVD 5 est votée à l'unanimité. Mme LÉCUYER s'abstient.

8°/V08 2022 03

Vœu de Mme LÉCUYER pour améliorer l'information préalable des riverains sur le contenu et le calendrier du projet d'aménagement de la place Saint-Augustin

De nombreux projets d'aménagement des espaces publics et des plans de circulation prévus dans le 8^e arrondissement au cours de la mandature, notamment dans le cadre de la démarche municipale « Embellir votre quartier » pour les quartiers Europe, Saint-Augustin et Monceau, ne font pas l'objet d'une information préalable et ferme des riverains, précise et en temps voulu sur leur contenu et leur calendrier.

D'ailleurs, près de 600 personnes ont signé une pétition que j'ai mise en ligne sur mon site Internet pour que nous puissions obtenir les documents en amont des réunions de concertation, qui n'ont, je le rappelle, de concertation que le nom.

Le projet d'aménagement de la place Saint-Augustin, avec l'aménagement du parvis de l'église en lien avec le square ne fait pas exception à la règle puisqu'il n'a pas fait l'objet d'une information préalable aux riverains. Pourtant ce projet d'aménagement impactera le cadre et la qualité de vie des espaces et des voies directement concernés, mais aussi des espaces et des voies adjacents, tant ils sont interdépendants (reports de circulation, allongements des temps de parcours, etc.).

C'est pourquoi je vous propose que notre Conseil du 8^e arrondissement émette le vœu que la Maire de Paris améliore dans les meilleurs délais l'information préalable des riverains sur le contenu et le calendrier du projet d'aménagement de la place Saint-Augustin, notamment en communiquant les plans « état existant/état projeté » et les études d'impact.

Mme d'HAUTESERRE

Madame la Conseillère, il vous faut être précise dans la rédaction de vos vœux. Je comprends que vous n'ayez pas remarqué que les travaux de la place Saint-Augustin ont eu lieu en septembre 2020, n'habitant pas vous-même dans le 8^e arrondissement.

J'ajoute que les bacs Cribier ont été déployés sur la place devant la brasserie Saint-Augustin et le Prêt-à-manger dernièrement afin d'y apporter de la végétation en concertation avec le Conseil de quartier.

Dans le cadre de la démarche «Embellir votre quartier», il a été proposé le réaménagement du parvis de l'église Saint-Augustin et la création d'une continuité avec le square Marcel-Pagnol. C'est une proposition portée par les riverains lors de la concertation menée de mars à juin 2021 à laquelle ont participé plus de 400 habitants. Cette idée est d'ailleurs arrivée en troisième position. Le projet est en cours d'étude par le service Aménagement et des grands projets de la Ville de Paris.

Comme cela a été évoqué en Conseil d'arrondissement, une fois les propositions transmises, elles seront présentées aux habitants de l'arrondissement.

Concernant la révision du plan de circulation du quartier Saint-Augustin, ce dernier a été présenté aux habitants le 19 janvier dernier. Certains nous ont fait part de remarques et propositions que les services techniques ont bien notées. Nous avons également transmis les contributions reçues par courrier ou e-mail. Les services doivent présenter prochainement le projet modifié.

Les établissements scolaires du secteur seront évidemment associés à ce projet afin que la sécurité des élèves et de leur famille soit garantie.

Compte tenu de ces éléments de réponse, la majorité du 8^e arrondissement émet un avis défavorable à votre vœu.

Mme LÉCUYER

La première partie de votre réponse ne correspond pas du tout à mon vœu, puisque je ne parle pas des bacs cribier, mais du réaménagement lourd qui figure sur le plan de circulation à venir. Il est en tout cas précisé qu'il va y avoir une révision, que ce soit de l'avenue César-Caire ou de l'aménagement de Saint-Augustin.

Mme d'HAUTESERRE

Vous nous parlez de rénovation de la place. Celle-ci est rénovée, n'est-ce pas ?

Mme LÉCUYER

Je parle du parvis de Saint-Augustin.

Mme d'HAUTESERRE

Ce parvis est devant l'église.

Mme LÉCUYER

Je parle de l'espace entre la place Jeanne-d'Arc et l'église.

Mme d'HAUTESERRE

Cela s'appelle une voie. Je veux vous montrer en parlant des bacs cribier que certaines choses se passent sur la place.

Mme LÉCUYER

Je ne remets pas en question que des choses se passent. Je demande si, en amont des décisions fermes qui sont prises, nous pouvions obtenir la communication afin de pouvoir réagir en temps et en heure à des réaménagements lourds. Je pense à l'avenue César-Caire, parce que le plan de circulation ne nous permet pas de savoir dans quelle mesure elle allait être modifiée.

Mme d'HAUTESERRE

La concertation se fait dans les conseils de quartier, avec les habitants.. Nous sommes en démocratie participative, des riverains sont impliqués, ils nous envoient leurs propositions et leurs idées qui sont prises en compte par les services. Nous n'allons donc pas demander à la Ville de Paris, pour chaque projet, de fournir les documents.

Mme LÉCUYER

C'est pourtant le sens de mon vœu. Ce serait de nature à améliorer le quotidien des habitants.

Mme d'HAUTESERRE

Le peu de compétences que nous avons, en tant que maires d'arrondissement, nous les prenons. Le maire d'arrondissement gère donc, avec la population, notamment via les conseils de quartier, les projets qui concernent l'arrondissement. Nous rejetons votre vœu.

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Le vœu V08 2022 03 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

Mme LÉCUYER

J'aurais préféré vous poser ce point en question, mais puisque les questions sont très réduites, j'ai dû passer par la formulation d'un vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Pour alimenter notre magazine du 8^e arrondissement, nous informons largement les lecteurs sur les travaux des rues, celles qui vont être refaites, les rues décrottées...

Mme LÉCUYER

Vous savez donc ce qui va être fait sur l'avenue César-Caire?

Mme d'HAUTESERRE

Les services techniques sont en train d'étudier la question, comme je vous l'ai indiqué.

Mme LÉCUYER

J'espère que cela sera communiqué en amont de la mise en œuvre, comme le formulait mon vœu. Je suis ravie que vous défendiez la politique de la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Si faire avancer des dossiers pour l'arrondissement c'est défendre la politique de la Ville... alors oui, car excusez-moi, pendant 37 ans mon prédécesseur qu'a-t-il fait, vous avez vu dans quel état nous avons récupéré l'arrondissement! Il faut être intelligent, pragmatique et faire avancer les causes dans le sens de l'intérêt général, et pas simplement dans l'intérêt politique parce que nous ne sommes pas du même bord.

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas le sujet.

M. GAUGER

Est-ce que nous pouvons maintenant passer au vœu suivant ?

Mme LÉCUYER

Nous nous voyons une fois par mois et nous avons un ordre du jour de 5 délibérations, nous pouvons prendre le temps...

Mme d'HAUTESERRE

Est-ce que nous y sommes pour quelque chose ?

Mme LÉCUYER

Il pourrait y avoir davantage de sujets à évoquer, comme les budgets participatifs...

Mme d'HAUTESERRE

Téléphonez à l'Hôtel de ville !

Mme LÉCUYER

Il y a de nombreuses délibérations qui concernent Paris et que l'on pourrait mettre à l'ordre du jour.

Mme d'HAUTESERRE

Nous introduisons les délibérations transmises par l'hôtel de ville.

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu. Mme Catherine LECUYER vote pour.

9°/V08 2022 04

Vœu de Mme LÉCUYER pour améliorer la circulation des piétons — riverains et passants — sur le trottoir des numéros pairs de rue du Faubourg Saint-Honoré au droit du Palais de l'Élysée.

L'arrêté préfectoral du 14 septembre 2016 "réglementant la circulation et le stationnement aux abords du Palais de l'Élysée" autorise la circulation des piétons sur le trottoir côté pair de la rue du Faubourg Saint-Honoré au droit du Palais de l'Élysée, entre la rue des Saussaies et la rue de Duras, mais les consignes (ou les absences de consignes) données aux forces de l'ordre qui surveillent les abords du Palais de l'Élysée aboutissent toutefois à ce que la circulation des piétons — riverains et passants — soit régulièrement compliquée, voire interdite, sans que cela apparaisse strictement nécessaire, adapté et proportionné à la situation sécuritaire.

Cette voie de fait porte une atteinte grave et répétée à la liberté d'aller et de venir, ainsi qu'à la pleine jouissance du droit de propriété, et dégrade significativement le cadre et la qualité de vie et de travail dans le secteur.

C'est pourquoi je vous propose que notre Conseil du 8^e arrondissement émette le vœu que la Maire de Paris prenne l'initiative d'organiser dans les meilleurs délais la réunion des différentes parties prenantes au dossier — le Palais de l'Élysée, la Préfecture de police de Paris, la Mairie du 8^e arrondissement, un représentant des habitants et un représentant des commerçants du tronçon concerné de la rue du Faubourg Saint-Honoré — afin d'identifier les voies et les moyens d'améliorer

la circulation de tous les piétons — riverains et passants — sur le trottoir des numéros pairs de la rue du Faubourg Saint-Honoré au droit du Palais de l'Élysée.

Je me fais ainsi l'écho d'un certain nombre de remontées d'habitants qui ont l'impression que rien ne bouge.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez certainement, le Palais de l'Élysée est situé au 55 rue du Faubourg Saint-Honoré. Le côté impair du trottoir est interdit au public étant la résidence du Président de la République.

Le Président François Hollande avait demandé à renforcer le périmètre en 2015 après les attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan. Les riverains, habitants et commerçants sont susceptibles de subir un contrôle d'identité dans ce périmètre. D'ailleurs, ils le savent tous, et veillent à pouvoir présenter des justificatifs. Si certains habitants refusent de prendre leurs dispositions, ils se mettent eux-mêmes en position délicate.

Évidemment, les contraintes ont changé la vie des habitants et des commerçants du quartier. À la suite de nombreuses doléances, j'ai obtenu une réunion à l'Élysée avec le service de sécurité de la présidence de la République, le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police. Des mesures ont été proposées par les autorités, mais votre vœu est basé sur un arrêté caduc.

En effet, la sécurisation des abords de l'Élysée est définie par un arrêté du 23 août 2017, complété par un arrêté du 10 décembre 2020. Ces textes prévoient une interdiction de circulation des piétons sur les rues de l'Élysée, du Faubourg Saint-Honoré et des avenues de Marigny et Gabriel, uniquement du côté du Palais présidentiel, et parfois seulement à certaines heures.

De plus, notamment en application de la loi du 30 octobre 2017, renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, mais aussi des arrêtés mentionnés, des restrictions supplémentaires ponctuelles peuvent être prises chaque fois que les exigences de sécurité l'exigent.

La direction de la sécurité du Palais de l'Élysée veille au respect de l'arrêté, sans aller au-delà, car cela n'est juridiquement pas possible dans un État de droit. Les forces de l'ordre chargées de la sécurité de l'Élysée ou de la place Beauvau changent tous les trois jours. Les consignes sont régulièrement passées, mais il peut arriver que les gardes en faction soient plus prudents que ne le requièrent les arrêtés. Si, à l'été 2020, des difficultés sont apparues, à la suite d'une saisine par courrier du Préfet de police et d'une intervention en Conseil de Paris, les choses sont rentrées dans l'ordre.

Les riverains qui nous ont sollicités ont obtenu une carte facilitant l'accès à leur domicile ou à leurs commerces. D'ailleurs, nous n'avons pas reçu de doléances de riverains depuis un an. Jean-Pascal HESSE ici présent peut en témoigner par sa proximité du Palais de l'Élysée.

Compte tenu de ces éléments, la majorité du 8^e arrondissement émet un avis défavorable à votre vœu.

M. HESSE

Je vous rejoins, Madame le Maire, pour préciser que nous sommes intervenus auprès d'Olivier THEVENET du Ministère de l'Intérieur pour que les riverains puissent circuler plus facilement et que les cartes de laissez-passer soient distribuées chaque année afin de sécuriser le cheminement des piétons. Nous avons de moins en moins de remontées, parce que les habitants ont leur carte, et accèdent ainsi plus facilement à leur domicile ou leur lieu de travail.

Mme LÉCUYER

J'ai un certain nombre de riverains qui sont en train de se constituer en collectif, ils reviendront vers vous. Ils étaient en contact avec M. THEVENET, la situation s'est beaucoup dégradée ces derniers temps au point qu'à partir de 22 heures, ils ne peuvent plus rentrer chez eux sans devoir produire des justificatifs. Quand ils reçoivent des invités, ils sont obligés d'aller les chercher au bout de la rue. C'est en « contradiction » avec l'arrêté qui évoque le côté impair de la rue, alors qu'ils sont côté pair et devraient donc avoir la liberté d'aller et venir. C'est donc absolument disproportionné.

Mme d'HAUTESERRE

Vous savez comment cela fonctionne : le Président de la République peut sortir à n'importe quel moment de l'Élysée. Pour préserver la sécurité du Président, toutes les personnes dans le périmètre de l'Élysée, riverains et travailleurs savent que du côté pair, ils ne peuvent pas circuler comme ils veulent. Quand le Président sort, plus personne ne circule, vous le savez.

Mme LÉCUYER

J'y étais encore il y a un mois...

Mme d'HAUTESERRE

Cela a changé depuis. Les forces de l'ordre ont reçu des directives pour contrôler plus qu'auparavant parce que nous sommes dans un contexte de guerre : les Russes, les Ukrainiens, les djihadistes...

Mme LÉCUYER

Les habitants revendiquent simplement la possibilité de rentrer chez eux et de recevoir des invités sans se retrouver coincés, alors même qu'ils ont leur justificatif.

M. HESSE

Quand on a le laissez-passer, nous pouvons passer, je le vis tous les jours.

Mme LÉCUYER

À 22 h, la rue est fermée. Quand des amis viennent, ils sont obligés de sortir de l'immeuble pour aller les chercher. Je me fais l'écho des habitants.

M. HESSE

Nous passons avec notre laissez-passer.

Mme KRIKORIAN

On vous explique qu'il y a un renforcement des mesures de sécurité, encore plus autour du Président de la République. Qu'on demande alors aux habitants des alentours du Palais de l'Élysée d'aller chercher leurs invités qui arrivent tardivement, cela vous choque ou choque les habitants? N'importe qui peut se faire passer pour n'importe qui et menacer la sécurité du Président de la République. Je vous rappelle qu'il y a des attentats. Une personne peut se faire passer pour un individu lambda alors qu'il a une volonté de nuire.

Je travaille en entreprise, et je vous garantis que n'importe quel invité est tenu d'être accompagné dès l'accueil par celui qui l'invite. Cela fait partie des mesures Vigipirate.

Mme LÉCUYER

Mais il s'agit de liberté d'aller et venir. On n'est pas en entreprise mais aux domiciles privés. Vous me parlez des entreprises... J'entends que vous refusez ce vœu. Je note qu'il y a un abus de pouvoir car l'arrêté stipule...

Mme d'HAUTESERRE

Ah oui ! un abus de pouvoir... nous sommes dans un pays totalitaire, nous ne pouvons plus sortir nous promener, nous ne pouvons plus aller chercher du pain...

Mme LÉCUYER

Avez-vous rencontré les commerçants qui se trouvent sur ce tronçon de rue ? Ils sont tous en train de mettre la clé sous la porte.

Mme d'HAUTESERRE

J'étais l'une des premières à réagir puisqu'un certain nombre de commerçants ont déménagé.

Brouhaha.

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu. Mme Catherine LECUYER vote pour.

Mme SEGOND

Je suis jalouse Mme le Maire car rue d'Astorg, il n'y a pas de carte et cela serait très utile.

Mme DEBADIER

J'habite dans le dos du siège de LREM et j'ai madame Parly à côté. Voilà ! on est en état de Vigipirate

M. GAUGER

On est l'arrondissement de l'Élysée.

10°/Q08 2022 02

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'accompagnement des projets visant à achever le réaménagement de la rue de Ponthieu

À la fin de la précédente mandature, la rue de Ponthieu a fait l'objet d'un réaménagement de son tronçon compris entre la rue du Colisée et la rue la Boétie, depuis largement approuvé par les riverains et les usagers.

Depuis, plusieurs projets de réaménagement complémentaires ont été envisagés, suggérés voire déposés par des associations et des particuliers, notamment au budget participatif et dans le cadre d'« Embellir Paris » afin d'achever le réaménagement de la rue de Ponthieu en sécurisant, pacifiant, fluidifiant et végétalisant le tronçon compris entre la rue la Boétie et la rue de Berri, principal trajet utilisé par les familles se rendant à l'école Paul-Baudry.

Ma question est la suivante : quelles initiatives la Mairie du 8^e arrondissement compte-t-elle prendre, et suivant quel calendrier, pour accompagner et faire aboutir le portage de ces projets visant à achever le réaménagement de la rue de Ponthieu ?

Mme d'HAUTESERRE

Mené au cours de la précédente mandature, le réaménagement de la rue de Ponthieu entre la Boétie et le Colisée est un succès plébiscité par les commerçants et les habitants. C'est peu dire que le chemin n'a pas été simple pour concilier l'ensemble des points de vue et des attentes. Le résultat fait aujourd'hui l'unanimité.

Une nouvelle population vient désormais s'approprier la rue, ce qui contribue à pacifier les soirées, comme l'atteste le commissariat du 8^e arrondissement.

L'aménagement d'un deuxième tronçon a pu être financé en début de mandature entre la rue du Colisée et l'avenue Franklin-Roosevelt. D'ailleurs, les riverains d'autres rues sollicitent des travaux similaires, par exemple rue Mermoz ou rue Washington.

Initialement, le quartier devait être concerné par la deuxième phase de la démarche « Embellir votre quartier ». En raison des contraintes budgétaires, l'exécutif parisien a décidé qu'il fallait attendre 2024 pour engager les travaux. Le budget participatif ne peut malheureusement servir à des opérations d'aménagement lourd de la voirie.

Je voudrais signaler que j'ai défendu un projet et j'ai signé le permis pour la Galerie 66 Champs-Élysées qui se trouve au 49 de la rue de Ponthieu. Cela va donner lieu à de gros travaux, et il y aura aussi des travaux dans le parking fermé pendant de très longues années parce qu'un SDF avait été retrouvé égorgé dans le sous-sol. Ce périmètre va être en travaux. Sans attendre 2024, il a été décidé de poursuivre les aménagements dans ce secteur.

Une proposition a été déposée au budget participatif pour traiter les carrefours Ponthieu-Baudry et Ponthieu-Berri, ce qui est conforme aux critères de recevabilité. Il faudra ensuite traiter les tronçons entre la Boétie-Baudry et Baudry-Berri sur les investissements localisés ou d'intérêt local. Nous débutons le cycle de programmation budgétaire 2023, et cela fait partie de mes priorités.

Par ailleurs, une demande d'inscription de la rue Paul-Baudry dans le programme « rue aux écoles » a été portée en ce début d'année auprès de l'exécutif parisien. Son aménagement participera à l'apaisement du quartier et à une plus forte sécurité des trajets domicile-école conformément aux attentes des habitants.

Mme LÉCUYER

Quand auraient lieu les aménagements transformant en rue aux écoles la rue Paul-Baudry ?

Mme d'HAUTESERRE

Cela ne se fait pas en un claquement de doigts. Nous sommes à l'écoute des habitants. Il faut d'abord étudier la faisabilité, flécher un budget... Deux hôtels sont sur place, il faut donc concerter tout le monde.

Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le lundi 16 mai, à 19 h puisque nous devons adopter les comptes administratifs avant le 17 mai. Il n'y aura pas de conseil en avril,

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 19h45.



Jeanne d'HAUTESERRE